

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 Décembre 2018  
Date d'affichage 11 Décembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 20 (+ 5 procurations)  
votants 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181224-DEL\_18\_12\_17\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018  
Affichage : 24/12/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

**Excusés** : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**NOUVELLE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT CAUE : ELABORATION D'UN PLAN GUIDE**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal un projet de convention d'accompagnement établie par le CAUE de la Sarthe. Cette convention permettra de définir les actions d'amélioration du cadre de vie des Fertois avec comme objectif l'élaboration d'un plan guide avec une vision à 20 ou 30 ans du devenir de la Commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer la convention d'accompagnement établie par le CAUE de la Sarthe.
- A régler tous les frais qui en découleront.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**